COMMUNE DE SAINT-PATERNE – LE CHEVAIN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

Etaient présents : Messieurs TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, LEBLANC Bruno, BENOIT Gérard, Gilles de BAGLION, VAUTIER Nicolas, MICHALECZEK Boris, , Stéphane DENYS, ROUX Alain et DAHL Patrick.

Mesdames FOULON Nathalie, KERIO Danielle, JEAN Thérèse, VIEL Annette, Cécile HARDY, COSSON Marie-Françoise, ROUX Flora, , Isabelle BEAL, Sylvie TOULIS, Sylvie THOMAS et RAUX Karine (arrivée à 20h36).

Absents excusés : DELANNOY Véronique (donne pouvoir à Mme JEAN)
Absent : Patrick VINOT

Secrétaire de séance : Roux Alain

En exercice	23
Présents	21
Pouvoirs	1
Votants	22

Date de convocation : 30/01/2023

Affichage : 10/02/2023

❖ DELIBERATION N° CM2023-02 /TARIF LOCATION MAISON DU TEMPS LIBRE POUR LES ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Vu la délibération n°CM2022-059, modifiant les tarifs de location de salle pour 2023,

Il est proposé d'instituer un tarif pour les associations hors communes pour la location de la maison du temps libre. M. Touchard propose 350€. Il est demandé pourquoi ne pas facturer comme les habitants hors communes. Les associations louent la salle pour financer leurs actions. M. Leblanc propose un tarif identique aux habitants hors commune c'est-à-dire 380€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité :
(10 contre et 11 Pour)

- **DETERMINE** le tarif de 380 euros pour les associations hors commune pour la maison du temps libre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200065811-20230206-CM2023-02BIS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2023
Affichage : 10/02/2023
Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-PATERNE-LE-CHEVAIN (Sarthe)

Joël TOUCHARD